



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 8 JUIN 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2017.....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	1
4.1	Partage de la liste de diffusion du rapport annuel.....	1
4.2	Partage de la carte du fond de valorisation agricole (PDF).....	2
5	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	2
6	POINT STATUTAIRE SUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B	7
7	DÉMARCHES DE CONSULTATION POUR LA ZONE 6	8
8	REGISTRE DES PLAINTES	10
9	DIVERS	11
9.1	Publications dans le journal municipal Le Contact de chez nous.....	11
10	PROCHAINE RÉUNION	12

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en remerciant les membres de s'être déplacés en cette soirée d'été.

Il semble que certains membres n'aient pas reçu les documents de convocation par courriel, peut-être parce que ces derniers étaient trop volumineux. Des rappels téléphoniques ont été effectués auprès des membres qui n'avaient pas confirmé leur présence. Un suivi sera réalisé pour éviter cette situation à l'avenir.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Un membre souhaite ajouter au « divers » un point sur les publications. L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2017

Le compte-rendu de la rencontre du 23 mars 2017 est approuvé par les participants.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 PARTAGE DE LA LISTE DE DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL

Des membres souhaitaient obtenir la liste d'envoi du rapport annuel du comité.

M. Dussault confirme que la liste a été transmise aux membres avec l'avis de convocation de la rencontre d'aujourd'hui. Comme ce courriel n'a pas été reçu par tous les membres, la liste sera transmise à nouveau.

ACTION DE SUIVI :

- Retransmettre la liste de diffusion du rapport annuel du comité de vigilance

4.2 PARTAGE DE LA CARTE DU FOND DE VALORISATION AGRICOLE (PDF)

M. Dussault indique que la carte de la zone couverte par le fonds de valorisation agricole a aussi été envoyée aux membres avec l'avis de convocation. Puisque le courriel n'a pas été reçu par tous, la carte pourra être retransmise.

M. Dussault affirme qu'une carte plus précise sera également présentée au comité à la quatrième réunion de l'année, lors de la mise à jour des projets ayant profité de ce fonds.

ACTION DE SUIVI :

- Retransmettre la carte du fonds de valorisation agricole (PDF)

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, présente les résultats du suivi annuel des eaux de surface et souterraines réalisé par Waste Management (WM).

À l'aide d'une carte interactive, M. Lacombe repasse chacun des puits échantillonnés et présente les résultats.

La présentation est disponible à l'annexe 3. *Note : l'ensemble des résultats pour chacun des puits ont été présentés au comité de vigilance, mais ne se retrouvent pas en annexe de ce compte rendu, car le document est trop lourd. Les faits saillants présentés ici-bas reprennent les informations les plus pertinentes.*

Voici les faits saillants de la présentation :

- En 2016, WM a réalisé trois campagnes d'échantillonnage, tel qu'exigé par le MDDELCC. Lors de ces campagnes, les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et à proximité de celui-ci :
 - 6 points d'échantillonnage pour les eaux de surface
 - 23 puits pour les eaux dans la nappe libre (4 à 6 mètres de profondeur)
 - 16 puits pour les eaux souterraines dans le roc (12 à 18 mètres de profondeur)
- M. Lacombe montre le sens d'écoulement des eaux sur la carte à l'aide d'une flèche, et précise la vitesse d'écoulement :
 - Nappe libre : 15 à 20 mètres par année
 - Nappe profonde : l'eau circulant sous le site voyage à une vitesse de 1 475 mètres par année. À partir de Sainte-Anne-des-Plaines, la vitesse diminue à 63 mètres par année. Cette différence s'explique par le fait que l'eau voyage plus rapidement plus près du point de recharge, situé juste au nord du site de WM.

- Le MDDELCC exige d'analyser une liste de paramètres et fixe des valeurs limites à respecter. Il n'y a plus de norme pour les coliformes fécaux, car leur concentration est influencée par un trop grand nombre de facteurs (épandage agricole, présence de faune, etc.).
- WM a des normes internes qui vont au-delà des exigences du ministère et ajoutent d'autres paramètres à analyser dans les eaux de surface et souterraines. Ces paramètres représentent des indicateurs utiles pour mieux connaître l'état de situation et prévenir les problématiques. Ces normes internes sont appliquées à tous les sites de WM en Amérique du Nord.
- Des points d'échantillonnage sont situés en amont (là où la goutte d'eau n'est pas entrée en contact avec le site) et en aval. Cela permet de comparer les valeurs pour mieux comprendre l'impact de la présence du site de WM sur la qualité des eaux. Cela permet aussi de connaître les concentrations naturelles qui ne sont pas influencées par la présence du site. Ce « bruit de fond » dépasse parfois les valeurs limites fixées par le ministère. Dans la région, c'est le cas du fer, du manganèse et de l'azote ammoniacal.
- Les échantillons sont envoyés à un laboratoire accrédité par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par un consultant et transmis au ministère. Les résultats sont également partagés avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le personnel de la prison, puisque leur puits d'eau potable est situé dans la direction du sens d'écoulement des eaux qui passent sous le site de WM.
- Résultats observés en 2016 pour les eaux de surface :
 - Les normes sont respectées pour l'ensemble des paramètres, à l'exception d'un puits où des matières en suspension ont été détectées en août. Ce puits est situé en amont du site, ce qui indique que les activités de WM ne sont pas en cause.
- Résultats observés en 2016 pour la nappe libre :
 - Aucune problématique particulière n'a été notée.
 - La présence de fer et manganèse détectée est due à la concentration naturelle dans la région. Cette présence dépasse parfois la norme du ministère.
 - La présence de chlorures et sulfates est liée à l'utilisation des sels de déglacage pour les chemins autour du site. Une attention particulière sera portée sur ce cas lors des suivis en 2017.
 - Dans certains puits, de l'azote ammoniacal a été détecté. Cela est lié à la présence de l'ancien site. La concentration diminue toutefois depuis 2002, ce qui indique que les installations sont efficaces, notamment la tranchée drainante.
- Résultats observés en 2016 pour la nappe profonde :
 - Aucune problématique particulière n'a été notée.
 - Tout comme la nappe libre, la présence de fer et manganèse détectée dans les puits de la nappe profonde est due à la concentration naturelle dans la région.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le nombre de puits d'échantillonnage augmente avec les années ?</i>	M. Lacombe répond que non, pas forcément. Il arrive que des puits ne soient plus suivis après un certain temps. Toutefois avec l'aménagement de la zone 5B, de nouveaux puits seront ajoutés au suivi environnemental.
<i>Est-ce que les fortes pluies que nous avons eues récemment ont eu un impact sur les résultats?</i>	M. Lacombe rappelle que les résultats présentés sont pour l'année 2016, et n'incluent donc pas la période de pluies de ce printemps qui ont fait monter le niveau d'eau. Il explique que la variation du niveau d'eau dans les puits n'a habituellement pas d'impact sur les résultats du suivi.
<i>Est-ce que les fortes pluies font en sorte qu'il y a davantage de lixiviat à gérer? Si oui, en combien de temps voyez-vous l'impact des pluies?</i>	M. Lacombe confirme que plus il pleut, plus il y a du lixiviat à gérer. Tous les sites vivent la même situation. Cette augmentation est observable dans les jours suivant une période de fortes pluies.
<i>Êtes-vous en mesure de contenir la quantité supplémentaire de lixiviat, avec des puits de rétention?</i>	M. Lacombe répond que oui. D'ailleurs, la période de fortes pluies de ce printemps a été un bon test pour les ouvrages de WM dans le contexte de changements climatiques; les ouvrages ont été capables de gérer des quantités de lixiviat supérieures à la moyenne sans problème. Il précise que WM traite le lixiviat au rythme de 1 000 m ³ par jour.
<i>Est-ce que les autres lieux d'enfouissement analysent un aussi grand nombre de paramètres dans les eaux que WM?</i>	M. Lacombe indique ne pas connaître la réponse. Il rappelle que le minimum est la liste de paramètres qui sont exigés par le ministère. Les normes internes de WM ajoutent davantage de paramètres à analyser.
<i>Avez-vous besoin d'un débit minimal d'eau dans les puits pour procéder à l'échantillonnage?</i>	M. Lacombe répond que non, sauf dans les cas où un puits est complètement à sec, ce qui arrive parfois.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi avez-vous analysé les coliformes fécaux en mai, mais pas en août ni octobre?</i>	M. Lacombe explique que le ministère exige d'analyser les coliformes fécaux une fois par année seulement.
<i>Lorsqu'il y a de l'épandage au nord de la 1^{ère} rue, est-ce que cela influence la qualité des eaux?</i>	M. Lacombe répond que cela peut influencer la présence de coliformes fécaux, par exemple.
<i>Avez-vous déjà eu à réaliser une intervention en raison d'un dépassement des valeurs limites?</i>	M. Lacombe répond que oui, c'est arrivé par le passé. Il précise que certains dépassements sont causés par des facteurs très locaux, ce pour quoi le technicien prend une photo au moment de l'échantillonnage d'un puits.
<i>Les chlorures et sulfates qui proviennent des sels de déglacage sur le bord des routes peuvent être dommageables pour l'agriculture il me semble.</i>	M. Lacombe explique que les sels de déglacage utilisés par WM sont un produit autorisé par le ministère. WM doit en utiliser pour assurer la sécurité sur le site, mais tente d'en utiliser le moins possible.
<i>Il est possible de faire une demande pour diminuer la quantité d'abrasifs utilisés.</i>	M. Lacombe indique qu'il en prend bonne note.
<i>Est-ce qu'il y a une procédure spéciale pour fermer un puits d'échantillonnage?</i>	M. Lacombe explique qu'il n'y a pas de procédure spéciale pour fermer un puits dans la nappe libre (peu profonde). Pour les puits qui vont dans la nappe profonde, WM coule de la bentonite (une forme d'argile) pour boucher le puits de façon étanche, et ainsi éviter qu'il y ait des infiltrations d'eau de surface dans la nappe libre et profonde, ce qui entraînerait potentiellement contamination locale.
<i>D'où provient la bentonite?</i>	M. Lacombe note que le matériel est importé de l'Ontario, soit sous forme de poudre ou de granules.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'eau que vous échantillonnez dans le sol est située entre deux couches de roc?</i>	<p>M. Lacombe explique que l'eau échantillonnée circule à même le roc, et non pas « entre » les couches de roc.</p> <p>Pour la nappe libre, l'eau circule dans une couche de sable à environ 4 à 6 mètres de profondeur.</p> <p>Sous le sable, il y a une couche d'argile de 6 à 8 mètres d'épais, puis un mélange de roches et de matières fines. Vient ensuite le roc semi-friable. Les puits sont creusés à cette profondeur pour échantillonner l'eau qui s'y infiltre.</p>
<i>Pourquoi observe-t-on du sulfure dans les eaux souterraines? Est-ce parce qu'il s'agit d'un produit lourd?</i>	M. Lacombe note qu'il s'agit de la concentration naturelle présente dans les eaux souterraines. Cette eau sulfureuse est reconnaissable par une odeur d'œufs.
<p><i>S'il y avait une fuite dans une membrane, combien de temps cela prendrait-il pour que l'eau contaminée se rende jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines?</i></p> <p><i>Est-ce qu'il y a suffisamment de puits pour prévenir les problèmes de contamination à l'extérieur du site?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que le nombre de puits permet de détecter toute anomalie avant que l'eau ne s'écoule à l'extérieur du site de WM. Les puits sont vérifiés trois fois par année.</p> <p>De plus, les puits permettent de détecter les tendances positives ou négatives en comparant les données récentes avec les mesures historiques.</p>
<i>Sur la carte, il y a une zone où il n'y a pas de puits. Pourquoi?</i>	<p>M. Lacombe explique qu'à l'heure actuelle, selon le sens d'écoulement de l'eau, le secteur en question n'est pas influencé par la présence du site.</p> <p>Toutefois, avec l'aménagement de la zone 5B, WM devra ajouter de nouveaux puits. Ces derniers ont déjà été forés et seront actifs à partir de l'an prochain.</p> <p>M. Lacombe précise que l'emplacement des puits n'est pas aléatoire; cela vise à couvrir tous les secteurs qui peuvent être influencés par la présence du site. Cet emplacement est validé par le ministère.</p>
<i>Pour le suivi des eaux l'an prochain (2018), il serait intéressant d'avoir l'information sur la piézométrie.</i>	M. Lacombe confirme qu'il sera possible de présenter ces informations l'an prochain.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier s'il est possible de diminuer la quantité d'abrasifs utilisés de manière à réduire les concentrations de chlorures et sulfates.
- Présenter les nouveaux puits d'échantillonnage requis en raison de la zone 5B.
- À la prochaine réunion sur le suivi des eaux (2018), présenter les informations sur la piézométrie.

6 POINT STATUTAIRE SUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Dussault rappelle que ce point ajouté à l'ordre du jour vise à montrer l'évolution des travaux de la zone 5B. Des photos des travaux sont présentées au comité. Ces photos sont disponibles à l'annexe 3. M. Dussault mentionne qu'une photo aérienne plus récente du site sera distribuée à la prochaine réunion du comité.

M. Lacombe explique que la zone 5B sera aménagée en quatre phases. La première phase a une superficie de six hectares. Elle a été excavée cet hiver et une partie a été déboisée, afin de pouvoir aménager le mur de bentonite en septembre.

Les travaux ont été arrêtés cette semaine en raison de la pluie. Le site est en train de sécher et les travaux vont reprendre la semaine prochaine. Le mandat a été octroyé à l'entrepreneur afin de procéder à l'installation des géomembranes pendant l'été. Il sera possible d'aller voir les travaux réalisés pendant la visite du site à la prochaine réunion.

La prochaine étape est d'installer les différentes composantes de la cellule : natte bentonitique, membranes, drains, etc. La cellule serait en opération dès l'automne 2017.

Les questions et commentaires suivants sont formulés à la suite de la présentation :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que faites-vous avec le bois récolté lors du déboisement du secteur?</i>	M. Lacombe explique que les gens qui viennent bûcher se paient à même le bois récolté.
<i>Quelle est la superficie de la zone 5B?</i>	M. Lacombe répond que la superficie totale sera de 22 ha. La superficie creusée cet hiver est de 6 ha (1 ^{ère} phase).

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que faites-vous avec l'argile excavée?</i>	M. Lacombe explique que l'argile a servi à construire une berme au nord du site.
<i>Les travaux ont été réalisés assez rapidement.</i>	M. Lacombe explique que les travaux ont dû être réalisés en janvier et février. Après cette période, la fonte de la neige aurait endommagé les chemins d'accès, causant un danger pour les équipements sur place. M. Dussault ajoute qu'une autre raison pour laquelle ces travaux devaient être faits pendant l'hiver est qu'il y a une séquence à respecter, et que certains travaux doivent être réalisés à une période précise de l'année.
<i>On peut voir qu'il y a eu de l'érosion à certains endroits.</i>	M. Dussault indique que WM souhaite végétaliser les lieux rapidement pour stabiliser le sol et diminuer l'érosion.

ACTION DE SUIVI :

- Distribuer la photo aérienne du site à la prochaine réunion du comité.
- Pendant la visite du site à l'automne, faire un arrêt à la zone 5B.

7 DÉMARCHES DE CONSULTATION POUR LA ZONE 6

M. Dussault rappelle qu'à la dernière réunion du comité, les membres ont été informés que WM avait entamé des démarches auprès du ministère pour l'aménagement d'une éventuelle zone 6. Ces démarches prendront du temps, ce pour quoi WM s'y prend à l'avance.

Les étapes à venir incluent des études environnementales et des consultations publiques. WM vise à être en opération en 2022. Pour l'instant, le projet en est aux premiers balbutiements; il n'y a pas encore d'information à partager.

Au sujet de la consultation publique, M. Dussault explique que WM a pour objectifs de :

- Bien informer le public du projet et des enjeux potentiels
- Profiter du dialogue pour recueillir les préoccupations
- Intégrer des solutions qui viennent du public
- Aller chercher des idées nouvelles pour améliorer le projet

M. Dussault explique que WM est ouvert aux suggestions du comité sur la façon de consulter le public dans le cadre de ce projet : quels groupes aller rencontrer, comment les rejoindre, quelle séquence planifier, etc. La communauté peut aussi proposer des idées créatives qui vont au-delà des impacts environnementaux, par exemple des suggestions pour valoriser les cellules fermées.

M. Dussault propose aux membres de revenir sur le sujet à la prochaine réunion. Les membres profitent de l'occasion pour partager les questions et commentaires suivants :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La démarche vise à vous préparer pour le BAPE?</i>	M. Dussault indique que le ministère s'attend maintenant à ce que les promoteurs réalisent des consultations avant l'étape du BAPE. Plus le dialogue est amorcé tôt, plus cela favorise une meilleure acceptabilité sociale en permettant de dénouer des enjeux.
<i>Prévoyez-vous vous adresser aux gens de Sainte-Sophie seulement, ou aussi aux municipalités environnantes? Votre projet pourrait être l'occasion de sensibiliser les générateurs dont les matières sont enfouies ici, par exemple en leur offrant une visite du site.</i>	M. Dussault indique qu'il pourrait être intéressant d'aller sensibiliser les municipalités environnantes. Par contre, il n'est pas toujours évident d'inciter les gens à s'intéresser aux installations d'un site d'enfouissement et à venir faire une visite.
<i>Vous organisez des journées portes ouvertes auparavant, il me semble.</i>	M. Dussault confirme que oui. Il mentionne que ces portes ouvertes mobilisaient beaucoup d'employés de WM, mais donnaient peu de résultats (peu de participants du public) lorsqu'elles étaient récurrentes chaque année. Au fur et à mesure que le projet de la zone 6 avancera, il sera possible de réintroduire ces journées portes ouvertes.
<i>Le congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'en vient bientôt; peut-être qu'il y aurait quelque chose à présenter à cette occasion.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le comité de vigilance pourrait demeurer informé des idées proposées par les gens au cours des consultations?</i>	M. Dussault accueille bien cette idée et suggère d'ajouter aux prochains ordres du jour un point de suivi des idées et commentaires reçus du public.

ACTIONS DE SUIVI :

- Ajouter un point statutaire aux prochains ordres du jour pour tenir le comité informé des idées reçues dans le cadre de la consultation pour la zone 6.

8 REGISTRE DES PLAINTES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, mentionne qu'une plainte a été enregistrée depuis la dernière rencontre.

La plainte concerne la présence d'un nombre élevé de camions faisant la file pour entrer au site et créant une congestion. Cela s'explique par la période du printemps qui est habituellement plus chargée (ménage du printemps, déménagement) ainsi que par la fin de la grève de la construction.

À la suite de la plainte, WM a mis en place une équipe de signaleurs pour assurer la sécurité routière, a ajouté du personnel au poste de pesée pour accélérer l'entrée des camions, et a détourné des camions vers d'autres sites.

À plus long terme, WM envisage de placer une troisième balance au poste de pesée à l'entrée du site, afin de désengorger plus rapidement lorsque ce type de situation survient. Il est prévu que cette balance entre en fonction d'ici la fin de l'été, puisque WM y réfléchit depuis plusieurs mois déjà et que le projet a été accepté à l'interne.

ACTIONS DE SUIVI :

- Confirmer si la troisième balance a été installée lors de la visite à la prochaine réunion du comité.

9 DIVERS

9.1 PUBLICATIONS DANS LE JOURNAL MUNICIPAL LE CONTACT DE CHEZ NOUS

M. Claude Lamontagne, représentant de la municipalité de Sainte-Sophie, explique qu'il y aurait possibilité de publier des chroniques de façon régulière dans le journal municipal à propos des activités du comité de vigilance. Une rencontre avec WM est à prévoir pour confirmer le tout, mais la municipalité s'est déjà montrée ouverte à l'idée. Le journal municipal est publié quatre fois par année. La chronique pourrait avoir une longueur d'environ une demi-page.

D'ailleurs, le président du comité, M. Berthiaume, a déjà produit un texte dans le journal, publié dans sa dernière parution (mois de juin 2017).

Les commentaires suivants sont exprimés à propos de cette idée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait possible de profiter de cette occasion pour sensibiliser les citoyens sur la gestion des matières résiduelles.</i>	M. Craft souligne qu'il ne faudrait pas dédoubler le travail de sensibilisation déjà réalisé par la MRC dans le cadre de son PGMR.
<i>Comme il y a quatre parutions par année, celles-ci pourraient être alignées avec les quatre réunions du comité de vigilance, selon les sujets discutés ici.</i> <i>Par exemple, la présentation sur la qualité des eaux est intéressante. Il serait possible de publier une chronique sur le sujet. Il faudrait que ce soit visuel et bien vulgarisé.</i> <i>Ces chroniques seraient aussi l'occasion de susciter l'intérêt de la communauté pour le recrutement au comité, les visites du site, etc.</i>	M. Dussault souligne que cette opportunité est offerte au comité de vigilance, mais que WM souhaite y collaborer. Il indique qu'une réunion sera planifiée avec la Ville afin de développer un calendrier de publication. Une date sera prévue prochainement pour cette rencontre.
<i>Au sujet du recrutement, la liste des membres n'est pas à jour sur le site Internet du comité.</i>	M. Dussault prend note du commentaire et indique que le site sera mis à jour prochainement.

M. Craft constate l'intérêt des membres envers l'idée des chroniques dans le journal municipal. Un suivi sera donc prévu à la prochaine réunion à ce sujet.

ACTIONS DE SUIVI :

- Faire un suivi sur l'idée de publier des chroniques dans le journal municipal de Sainte-Sophie.
- Mettre à jour les informations du site Internet du comité de vigilance.

10 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur présence et souligne leur excellente participation. Il leur souhaite un bel été.

La prochaine réunion du comité est prévue le jeudi 7 septembre à partir de 18 h pour la visite du site. Comme à l'habitude, un goûter sera offert aux membres après la visite.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion